

**Procès-verbal du Comité Syndical
SEANCE du 20 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy, s'est réuni à la salle des fêtes Jacques Prévert à Hatriz, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. La convocation a été transmise le 14 octobre 2022.

Ordre du jour :

- Installation d'un nouveau délégué
- Election du Président

Présents : M. BERNARD – M. ZAMPETTI – M. MILANO – M. MOLINERIS – MME POUVREAU – MME CROUTSCH – M. L'HERBEIL – M. NORROY – MME GUIDEZ – M. FERRARELLI – M. DEMANGE – M. ANDRE – MME PRIEUX – M. GRIVEL – M. AISSAOUI - M. BESSEDJERARI – MME BOULIER – M. VACCANI – M. MAGNOLINI – MME BARILLET – M. METZINGER – M. KEFF – M. CROCENZO – M. LINTZ – MME PASQUINI – MME BURKI – MME BLETTNER – M. ANTCZAK – MME KOCKEISEN – M. ZIMMERMANN – M. NEZ – M. MENGHI – M. TOMC – M. NOCCHI – M. LIEVAIN – MME THUILLIEZ – MME HIRTZBERGER – M. HIRSCH – MME HARING – M. MUSIOL – M. BARTH

Représentés par un pouvoir :

M. CARDAIRE par MME BURKI
MME PORCO GALLINA par MME BLETTNER
MME MARTINEZ par M. ANTCZAK
M. DIETSCH par MME HIRTZBERGER
M. POGGIOLINI par MME HARING
MME ZAIM par M. AISSAOUI

Représentés par un suppléant :

M. SCHMITT par M. WEY
M. BERG par M. NOE
MME LIENARD par M. COLTAT
M. FALZI par MME KRETER VALES
MME CHALLINE par MME PIECHOCKI
M. CORNILLE par MME BARTH

Excusés : MME BERTOLINO-FALCONETTI – M. BECQUER – M. SCHAACK

Absents : M. BURLEREAUX – M. BENALOUACHE – M. DURAND – M. GENCO – M. PASQUER – M. JODEL – M. DIDIER – M. NEUBERT -M. POIROT – M. SCHWARTZ



Président de séance

Monsieur René METZINGER, 1^{er} Vice-Président, préside la séance

Le quorum est atteint avec 51 délégués.

Monsieur METZINGER donne lecture des pouvoirs et excusés

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. LINTZ est désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

1/ INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE

Le Président procède à l'installation de Madame Fabienne GUIDEZ, désignée déléguée au SIRTOM par le Conseil Communautaire d'OLC en remplacement de Monsieur Alain FRANTZ, décédé le 03 octobre 2022.

Il laisse ensuite la parole à Madame Florence PRIEUX, Vice-Présidente du SIRTOM, afin de rendre hommage à Monsieur Alain FRANTZ.

S'en suit une minute de silence.

2/ ELECTION DU PRESIDENT

Afin de procéder à l'élection d'un nouveau Président, il est fait appel au doyen de l'assemblée, Monsieur Raymond NOCCHI.

Il rappelle que l'élection se déroule à bulletins secrets, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen de l'assemblée, Président de séance, fait appel aux candidatures au poste de Président du SIRTOM

Monsieur Julien BESSEDJERARI présente sa candidature.

Monsieur Alain AISSAOUI a une remarque à faire : « pourquoi autant de précipitation ? »

Il considère que l'élection d'un Président est quelque chose de sérieux ; elle se prépare. Les élus sont convoqués à une réunion et il est annoncé l'élection du Président avec des candidatures spontanées. « On ne connaît personne ». Il indique ne pas connaître personnellement Monsieur BESSEDJERARI, ne pas savoir ce qu'il fait. Monsieur AISSAOUI interroge « pourquoi ne pas prendre le temps de faire appel à candidatures, que les éventuels candidats aient le temps de se préparer, de se présenter ? ».

Il pense que l'on ne désigne pas un Président et considère que c'est ce qui se passe. « Un Président ça s'élit, il faudrait que les candidats potentiels puissent avoir le temps de préparer leur programme, il y a des directives, des orientations à prendre pour le syndicat. 16 communes vont être intégrées au 1^{er} janvier, et ce n'est pas rien. D'autres délégués vont être mis en place, ils débarqueront, il y aura un Président qu'on leur aura imposé ».

Monsieur METZINGER rappelle à l'élu que le comité est réuni parce qu'il doit élire un Président, c'est une obligation légale.

Monsieur AISSAOUI considère que « la vie du syndicat n'est pas en jeu », le 1^{er} Vice-Président peut assurer l'intérim en attendant l'élection d'un Président. Un hommage vient d'être rendu au Président, « il est à peine froid » et le comité se précipite.

Monsieur BESSEDJERARI prend la parole en indiquant qu'il n'apprécie pas ce qui a été dit et réprovoque ces propos irrespectueux. Il informe l'assemblée qu'il était avec la veuve de Monsieur FRANTZ la veille de cette réunion et ils ont longuement discuté.

Il porte sa candidature car les membres du bureau lui ont demandé à l'unanimité. La légalité est que la Préfecture oblige le syndicat à voter un Président bien qu'il aurait préféré que cela se passe dans d'autres circonstances, différemment, qu'il puisse être possible de faire de l'intérim.

Or c'est impossible. Les membres du bureau, certains élus et Maires du secteur ont proposé à Monsieur BESSEDJERARI de poser sa candidature. Il y a longuement et murement réfléchi car il considère également que cela va trop vite mais l'administration ne laisse pas le temps du deuil. « Cette élection n'est pas organisée de gaieté de cœur ».

Monsieur BESSEDJERARI soumet sa candidature pour s'inscrire dans la continuité de ce qu'Alain FRANTZ avait prévu.

Monsieur AISSAOUI réitère ses propos en affirmant que l'administration n'impose pas d'élire un Président.

Monsieur AISSAOUI pense qu'il était possible de prendre du temps, car il y a probablement d'autres candidats. Il indique par ailleurs qu'il « n'œuvre pas pour sa paroisse », d'autres candidats ont peut-être des projets différents de ceux menés.

Monsieur MUSIOL rappelle qu'il a été proposé aux candidats volontaires de se présenter.

Les élus ont reçu une convocation. Ils savent qu'il y a l'élection d'un nouveau Président et ils ont eu le temps d'y réfléchir.

Monsieur AISSAOUI indique qu'il aurait souhaité une réunion au préalable pour présenter les candidats « on ne fait pas ça en 5 mn, si vous avez l'habitude de faire les choses de cette manière-là, je suis désolé, pas moi, je ne vois pas les choses comme ça. Je ne suis probablement pas le seul ». « De plus avec toutes les polémiques qui se passent au SIRTOM... »

Madame PRIEUX rappelle que cette élection est ordonnée par la Préfecture, « Ne soyez pas dans la provocation ».

Monsieur NEZ intervient « il faut se taire et obéir ». Il propose aux indécis de « ne pas voter la personne qui se présente mais voter OLC » et propose la dissolution du SIRTOM.

Il est fait à nouveau appel aux candidatures.

Monsieur AISSAOUI réplique « vous faites les choses en 5 minutes, il faut prendre le recul nécessaire ». Il réaffirme « vous êtes en train d'imposer les choses ».

Monsieur FERRARELLI rappelle qu'il y a un ordre du jour qui a été envoyé aux membres du comité. Les élus sont présents pour voter un Président.

Monsieur AISSAOUI indique ne pas vouloir participer à « cette mascarade » et quitte la séance avant les votes.

Monsieur LIEVAIN se dit déçu de l'attitude de Monsieur AISSAOUI qui, il y a deux ans, a eu exactement la même discussion et est rentré dans le même schéma polémique.

A la demande de Monsieur BERNARD, Monsieur BESSEDJERARI s'exprime sur sa candidature.

« Ce n'était déjà pas facile pour moi et là cela l'est encore moins car l'épisode que je viens de vivre, je ne le souhaite à personne. J'avais une certaine proximité avec le Président et je peux vous dire que ce n'était pas comme cela qu'il voyait les choses ».

De plus, il trouve que les propos qui ont été tenus par Monsieur AISSAOUI sont inadmissibles. Par ailleurs, « Monsieur NEZ qui veut voter pour OLC alors qu'il fait tout pour sortir de cette

intercommunalité, c'est également une mascarade pour reprendre les propos de Monsieur AISSAOUI ».

Monsieur BESSEDJERARI souhaite s'inscrire dans le projet du Président FRANTZ, continuer à faire ce qui a été fait depuis de nombreuses années, avoir des finances saines, des projets, refixer la stratégie du syndicat, reprendre l'étude sur l'incitatif et la mener à bien, mettre en place les obligations légales telle que la collecte des biodéchets, les extensions de consignes de tri.

Il souhaite également mener une réflexion autour du traitement qui impacte fortement le budget du syndicat et poursuivre les réflexions avec d'autres territoires, d'autres collectivités pour réaliser des économies d'échelle. Par ailleurs, il conviendra de refixer une feuille de route avec l'ensemble des vice-présidents afin que chacun reprenne d'autres missions pour continuer à faire vivre le syndicat.

Monsieur BESSEDJERARI dit ne pas avoir apprécié que l'on parle de polémiques autour du SIRTOM. Il n'y en a aucunes. Le syndicat va accueillir 16 nouvelles communes qui ont fait le choix d'y adhérer. Il y a beaucoup de choses à faire, c'est un syndicat d'avenir.

« C'est pour cela que je présente ma candidature dans des circonstances si particulières ».

Le Président invite les élus du comité syndical à voter.

Deux assesseurs sont nommés : Messieurs BARTH et ANTCZAK

Les résultats sont énoncés :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	51
Nombre de bulletins déclarés blancs	1
Nombre de bulletins déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Monsieur Julien BESSEDJERARI obtient **48 voix**.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Julien BESSEDJERARI est élu Président du SIRTOM et est immédiatement installé par le doyen de l'assemblée.

Monsieur METZINGER, premier vice-président, félicite le nouveau Président et déclare que ce résultat est sans discussions et bien mérité.

Monsieur BESSEDJERARI remercie chaleureusement l'assemblée et lève la séance.

Fait et délibéré en séance les dits jour, mois et an
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien BESSEDJERARI

